

# LABEL+ THÉÂTRE ROMAND

DOSSIER DE PRESSE



THÉÂTRE ROMAND

## CONTACT

LABEL+ THÉÂTRE ROMAND  
GRAND-PRÉ 5 - CH-1007 LAUSANNE

[info@labelplus-theatre.ch](mailto:info@labelplus-theatre.ch)  
[www.labelplus-theatre.ch](http://www.labelplus-theatre.ch)  
T +41 (0)21 621 80 67

# LE CONCOURS LABEL+ THÉÂTRE ROMAND

## LANCEMENT D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA CRÉATION THÉÂTRALE PAR LES CANTONS ROMANDS ET DE BERNE FRANCOPHONE

### *Communiqué de presse*

Considérant la qualité de la production théâtrale romande, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP) a souhaité apporter un soutien plus marqué à des créations ambitieuses. Elle a chargé la Conférence des délégués aux affaires culturelles de Suisse romande (CDAC), en concertation avec les milieux professionnels, d'élaborer un nouveau dispositif de soutien dénommé Label+ Théâtre romand.

Label+ Théâtre romand a pour but de promouvoir la création théâtrale professionnelle en Suisse romande en favorisant la production de projets d'envergure, conçus en vue d'une large diffusion tant en Suisse qu'à l'étranger. Créé et financé par les parties francophones des cantons romands et de Berne, ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide financière conséquente à deux projets de création sélectionnés au terme d'un concours biennal.

L'aide financière apportée par Label + Théâtre romand complète les dispositifs de subventionnement existants par un montant pouvant atteindre la somme de frs 200'000.-

Dans un premier temps, le concours sera organisé deux années de suite, en 2011 et 2012. Après évaluation de cette phase pilote, sa reconduction pourra intervenir dès 2014, une année sur deux.

Label+ Théâtre romand doit permettre aux compagnies de concevoir des projets plus ambitieux c'est-à-dire des projets répondant à des critères tels qu'une importante distribution, des ressources permettant une recherche plus poussée, une période de répétition plus étendue, l'engagement d'un dramaturge ou d'un assistant, une commande d'écriture, l'engagement d'artistes d'autres disciplines ou des dispositifs scéniques importants par exemple. Il doit également favoriser des projets qui pourront être repris dans le cadre d'une tournée nationale et internationale.

Le dépôt des dossiers de candidature pour le 1er tour du concours est fixé au 30 avril 2011.

Lausanne, le 27 janvier 2010

### **Renseignements :**

Jacques Cordonier, Président : 079 402 36 41

## PRÉSENTATION D'ALINE DELACRÉTAZ, PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS AUX AFFAIRES CULTURELLES DE SUISSE ROMANDE (CDAC)

Organe de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP, qui réunit depuis 1874 les ministres en charge de l'éducation des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud), la conférence des délégués aux affaires culturelles de Suisse romande (CDAC-SR), créée en 1986, traite des questions de coordination et de coopération intercantionales romandes en matière de culture.

Tous les quatre ans, la CIIP fixe des objectifs dans un certain nombre de domaines par le biais d'un programme d'activités. Parmi les trois priorités inscrites au chapitre des affaires culturelles dans le Plan quadriennal CIIP 2009-2012 figurent une coopération intercantonale romande renforcée ainsi que la volonté de constituer un pôle culturel fort en Suisse romande.

Or, le théâtre représente une part non négligeable des financements publics voués à l'action culturelle et constitue un terrain fertile en Suisse romande. La CIIP a certes déjà encouragé des institutions telles que la Commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS) ou la Haute Ecole de théâtre de Suisse romande (HETSR), mais la CDAC-SR, estimant que des créations ambitieuses gagneraient à être mises en valeur afin de toucher un large public, a décidé d'encore accroître son soutien à cette discipline par la création d'un mécanisme de soutien intercantonal.

Ainsi, après examen de plusieurs variantes, la forme proposée est celle d'une association à but non lucratif, l'Association Label+ Théâtre romand, qui regroupe les fonds mis à disposition par les cantons romands pour financer ce nouvel instrument. Ce dernier a pour but non de remplacer les structures de subventionnement habituelles, mais de compléter celles-ci afin de permettre la réalisation de projets romands dont l'ambition requiert des moyens plus importants.

La coordination romande dans le domaine culturel se fait pour l'instant en l'absence de bases légales cantonales spécifiques et relève de la volonté et de l'initiative de la CDAC-SR et de la CIIP. Label+ Théâtre romand est donc un important premier pas en direction d'une coopération intercantonale solide ainsi que dans la constitution d'un pôle culturel fort en Suisse romande.

Aline DELACRÉTAZ  
Canton de Berne  
Présidente CDAC-SR

# PRÉSENTATION DE JACQUES CORDONIER, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION LABEL + THÉÂTRE ROMAND

## LA GENÈSE DU PROJET

La création théâtrale en Suisse romande est riche et pourtant les professionnels et les autorités en charge de la culture constatent que les ressources à disposition ne lui permettent que rarement de proposer des projets ambitieux, bénéficiant d'une large diffusion en Suisse et à l'étranger.

Après avoir confié en 2007 une première étude à M. Michel Ramuz (Genève), la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a inscrit la création d'un pôle théâtral fort en Suisse romande au nombre de ses priorités. Elle a mandaté Mme Carine Zuber (Berne) pour élaborer un dispositif de soutien « à la production de projets romands d'envergure afin de leur assurer notamment un rayonnement intercantonal, national et international ».

Complémentaire à ceux existants au niveau des cantons et des villes, le dispositif « Label+ Théâtre romand » a été conçu en étroite collaboration avec un groupe de référence constitué de représentants des autorités de subventionnement et des milieux professionnels. Il a été adopté dans son principe par la CIIP en séance du 10 février 2010. La CDAC a été chargée de constituer une Association pour sa mise en œuvre.

## L'AMBITION

Dans l'esprit des concepteurs du projet, Label+ Théâtre romand doit permettre à des productions d'envergure de voir le jour. La notion d'envergure peut recouvrir des aspects divers tels que:

- **Une distribution plus importante:** la plupart des créations théâtrales en Suisse romande engagent 3-4 comédiens et ne dépassent que rarement le chiffre de 6. Les programmateurs de salle ont de la peine à trouver des spectacles à plus grande distribution, alors que le public en est friand. Le marché européen est également demandeur de spectacles à plus grande distribution.
- **De meilleures conditions de production:** un temps de répétition plus long se justifierait pour certains projets, ainsi que l'accompagnement de personnel travaillant sur la phase de préparation (dramaturge / assistant metteur en scène, ...). Souvent pour des raisons économiques, le temps de répétition est limité à 6 semaines, alors que 8 ou parfois plus sont nécessaires, et rares sont les productions qui se permettent d'engager un dramaturge ou un assistant de mise en scène.
- Des projets associant des **artistes provenant d'autres domaines artistiques**, par exemple des musiciens, des danseurs ou des figurants.

---

<sup>1</sup> Le groupe de référence était constitué des personnes suivantes:

- M Gérald BERGER, représentant de la CDAC
- Mme Catherine CHOULET, en remplacement de Monsieur Fabien RÜF, représentant la ville de Lausanne
- Mme Anne BISANG et M. David JUNOD, représentants de l'Union des théâtres romands
- MM Roberto BETTI et François MARIN, représentants du POOL des théâtres romands

- Des **scénographies** plus importantes (décors, costumes, éclairages, vidéo). Cela ne signifie pas forcément que ces spectacles soient plus « lourds », car ils seraient difficiles à tourner. Mais certaines pièces exigent des changements de plateaux (ou de costumes) auxquels on renonce souvent par manque de moyens financiers. Le public semble également regretter cet état de fait.
- Un travail de **recherche** plus poussé. On constate, dans d'autres pays européens, l'émergence de projets théâtraux similaires à des films documentaires, s'appuyant sur un thème de société actuel, exigeant un important travail de recherche (entretiens, enquêtes sociologiques, ...). Ce type de projets nécessite également plus de moyens au niveau de la recherche.
- Un encadrement **administratif** plus important dans le domaine de la diffusion et de la communication.
- Certains projets, portant sur des questions sociopolitiques d'actualité, pourraient s'enrichir **d'actions de médiation culturelle** qui les accompagnent (introductions à la pièce, débats, rencontres avec l'auteur, lectures, ...).

## LE CONCOURS

Label+ Théâtre romand repose sur une procédure sélective et exigeante au niveau des objectifs artistiques, des conditions matérielles et de la gestion du projet ainsi que du statut professionnel et des conditions de travail des personnels associés. Le dispositif de sélection s'inspire d'une pratique ancienne des milieux de l'architecture et des arts visuels : le concours de projets.

Une procédure à deux tours a été retenue afin de distinguer une **première phase** qui s'apparente davantage à un **concours d'idées** au cours de laquelle les candidats doivent convaincre le jury que leur parcours et leur projet présentent le potentiel d'une création d'envergure.

La **seconde** phase permet aux porteurs d'approfondir et développer leurs intentions dans un **projet complètement élaboré**.

La participation au concours est réservée aux théâtres de création ainsi qu'aux compagnies de théâtre indépendantes professionnelles de Suisse Romande, bénéficiant de 5 ans d'expérience et qui ont réalisé au minimum 3 créations. Afin de favoriser leur rayonnement et leur diffusion, les projets doivent être co-produits par au moins trois salles, dans trois cantons différents, un pays étranger pouvant être considéré comme un Canton.

La sélection des lauréats est effectuée par un jury de neuf membres constitué pour deux tiers par des professionnels et pour un tiers par des représentants de la CDAC.

Chaque projet retenu à l'issue du deuxième tour bénéficie d'une aide maximale de 200'000.- CHF pour la création et d'un soutien complémentaire de 20'000.- CHF destiné à des actions de médiation. Ce financement lié doit permettre de concrétiser les intentions des concepteurs du dispositif qui souhaitent que les projets soutenus démontrent une dimension marquée de sensibilisation du public.

## LE FINANCEMENT

Disposant d'un budget de frs 500'000.- par exercice de deux ans, le dispositif Label+ Théâtre romand est entièrement financé par les cantons romands qui apportent une contribution proportionnelle à leur population. Pour les cantons de Berne, Fribourg et Valais, le calcul est établi en fonction de la population de la région francophone.

Par exercice, les apports cantonaux sont ainsi les suivants:

Berne : frs 20'000.-	Fribourg : frs 49'000.-	Genève : frs 122'00.-	Jura : frs 19'500.-
Neuchâtel : frs 47'500.-	Valais : frs 57'000.-	Vaud : frs 185'000.-	

## LE CALENDRIER

Dans un premier temps, le concours sera organisé deux années de suite, en 2011 et 2012. Après évaluation de cette phase pilote, sa reconduction pourra intervenir dès 2014, une année sur deux. La décision appartiendra à la CIIP.

**Le délai de remise des dossiers de candidature pour le premier tour du premier exercice est fixé au 30 avril 2011.**

# LABEL+ THÉÂTRE ROMAND

## LE RÈGLEMENT

### LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est réservée aux théâtres de création ainsi qu'aux compagnies de théâtre indépendantes professionnelles de Suisse Romande, bénéficiant d'au moins 5 années d'expérience et ayant réalisé au minimum 3 créations.

L'institution doit être dotée d'une personnalité juridique qui tienne une comptabilité conforme aux règles applicables en la matière et être à jour sur le plan des charges sociales.

Les compagnies indépendantes participant au concours doivent s'associer à une salle de spectacles, dotée d'une structure professionnelle (directeur, administrateur et régisseur). Cette salle sera considérée comme le parrain de la compagnie et accueillera la Première du spectacle.

Les candidats s'inscrivent au moyen de la fiche d'inscription à l'adresse du concours.

Le délai d'inscription (dépôt du dossier) est fixé au 30 avril (le timbre postal ou la date du courrier électronique faisant foi).

### LES CONDITIONS À LA RÉALISATION

Dans sa réalisation, le projet tiendra compte des contraintes suivantes :

- Le projet devra refléter une forte dimension romande. La majorité des participants artistiques au projet doivent résider en Suisse Romande.
- Les conditions d'engagement des participants au projet devront respecter les termes de la CCT entre le Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS) et l'Union des Théâtres Romands (UTR). Les salariés engagés au projet devront être déclarés auprès d'une caisse de pension.
- Le projet doit acquérir au minimum 3 salles coproductrices du spectacle importantes, dans 3 cantons différents (un pays étranger peut aussi être considéré comme un canton), dont la majorité doit être membre du POOL ou de l'UTR, et dont la contribution doit être, au moment du 2ème tour du concours, une promesse d'achat.
- Le projet devra se doter d'un régisseur de tournée.
- Le projet devra s'accompagner d'une série d'actions de médiation culturelle.
- Le projet devra être créé au plus tard dans les 24 mois suivant la notification du jury.

### LES DOCUMENTS REQUIS DES PARTICIPANTS

#### **Pour le 1er tour :**

- Le formulaire d'inscription dûment rempli
- Un historique de la compagnie, avec une liste des productions réalisées et des lieux de représentations complète
- Dans le cas d'une œuvre originale en cours d'écriture, un synopsis

**Pour le 2ème tour :**

- l'approfondissement des intentions de mise en scène, d'assise dramaturgique et de la scénographie (à l'aide de dessins ou de maquette). Le metteur en scène apportera des éléments sur ses choix
- esthétiques et sur ses orientations en matière de direction d'acteurs.
- la distribution envisagée (liste de tous les participants au projet), avec répartition des rôles, y compris
- curriculums vitae de tous les participants artistiques.
- l'explication du mode de travail dans la phase de production (temps de répétition, conditions de travail, assistants, préparation, recherche, ...)
- l'échéancier de réalisation et plan de travail
- la description de la stratégie et des intentions de diffusion
- le nombre de représentations prévues, en distinguant celles qui sont confirmées de celles qui ne le sont pas encore
- les lettres d'intention et de motivation des salles coproductrices
- la description de l'aptitude le projet peut encourager la relève (jeunes comédiens ou assistant de mise en scène)
- le budget détaillé selon formulaire
- la liste des institutions sollicitées ou à solliciter, avec indication du résultat des démarches
- un dossier de presse
- les extraits multimédias de créations déjà réalisées
- les statuts, comptes et rapport d'activités de l'année écoulée

**CRITÈRES D'APPRÉCIATION**

Le jury tiendra compte, entre autres, de manière non exhaustive et sans ordre de priorité, des éléments d'appréciation suivants :

**Pour le 1er tour :**

- du parcours de l'équipe artistique
- de l'intérêt du projet
- du potentiel de rayonnement du projet

**Pour le 2ème tour :**

- de la dimension romande du projet (participants et diffusion)
- du potentiel de diffusion et de résonance du projet, au niveau national et international
- de la faisabilité des intentions du projet, sur les plans budgétaire et technique
- de l'impact du projet sur la durée d'engagement de ses collaborateurs



## FORME ET DÉLAI DE LIVRAISON

### **Pour le 1er tour :**

Les documents seront transmis par courrier (postal et électronique) à l'adresse mentionnée sur le concours, jusqu'au 30 avril de l'année concernée, en mentionnant le nom de la compagnie, son statut, son adresse, son numéro de téléphone ainsi que son adresse électronique et son site internet.

### **Pour le 2ème tour :**

La date de livraison est fixée au 15 août de la même année, pour les candidats sélectionnés.

## MONTANT DES SOUTIENS ACCORDÉS ET INDEMNITÉS

Le(s) projet(s) retenu(s) se verra (verront) attribuer une somme de 200'000. – CHF au maximum en tant qu'aide à la création, ainsi qu'une somme complémentaire de 20'000. – CHF destinée à des actions de médiation.

Les candidats retenus pour le 2ème tour qui auront rendu leur projet recevront une indemnité forfaitaire de 2'500. – CHF pour le développement de leur proposition, à l'exception de l'auteur du projet lauréat.

Le 1er tour du concours ne donnera lieu à aucune indemnité.

## JURY

Le concours est apprécié par un jury désigné par l'Association Label+ Théâtre romand. La composition du jury est identique lors des deux degrés du concours.

Le jury est composé de 9 membres, dont 3 représentants de la CDAC et 6 représentants du milieu professionnel du théâtre (dont 1 de l'étranger). Tous les cantons partenaires au projet sont représentés dans le jury.

Le jury est présidé par l'un des trois représentants de la CDAC.

Les décisions du jury sont prises après délibérations, à la majorité des membres présents, chacun disposant d'une voix. En cas d'égalité des voix, celle du président est déterminante.

## LES MEMBRES DU JURY

- Jacques CORDONIER, Chef du Service de la culture du canton du Valais, Président du jury.
- Aline DELACRÉTAZ, Cheffe de la section francophone de l'Office de la culture du canton de Berne.
- Gérald BERGER, Chef du Service de la culture du canton de Fribourg.
- Jean-Paul PEREZ, Conseiller théâtre de l'ONDA (Office National de Diffusion Artistique, en France).
- Ariane KARCHER, Fondatrice et ancienne directrice du «Festival des arts vivants» (far°) de Nyon.
- Ophée DEL COSO, Co-Directrice du Casino et de La Grange au Locle, membre du groupe de travail cantonal des «Arts de la scène».
- Arielle MEYER, dramaturge, membre de la commission théâtre du Canton de Genève.
- Marie-Jeanne LIENGME, Directrice de La Cour des miracles, Delémont.
- Frédéric PLAZY, Directeur de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande, créateur des Chantiers nomades.